



GUIDE RELATIF À L'ACCUEIL EN GARDERIES PÉRISCOLAIRES ET EN ACCUEIL DE LOISIRS

PROTOCOLE SANITAIRE ET FONCTIONNEL

Communauté de Communes Ouest Limousin

Préambule

L'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires ne s'est pas interrompu, depuis le 16 mars 2020, pour les enfants de personnels dits « prioritaires ».

À compter du 12 mai 2020, les établissements scolaires du territoire, organisent de nouveau l'accueil des enfants, avec des modalités qui sont propres à chacun d'eux.

Ainsi, l'accueil des enfants sur le temps périscolaire (matin, soir et mercredis) est de nouveau possible pour tous.

Nous avons néanmoins dû repenser nos capacités d'accueil et nos modalités de fonctionnement, afin de respecter 5 fondamentaux inhérents aux mesures de déconfinement :

- > le maintien de la distanciation physique
- > l'application des gestes barrières
- > la limitation du nombre d'enfants
- > le nettoyage et la désinfection du matériel et des locaux
- > l'information et la communication

Ce document est à destination des familles, équipes d'animation, équipes enseignantes, Mairies et élus.

Sommaire

Fonctionnement	3
Rôle des Parents	4
Accueil des enfants	5
Engagement des équipes d'animation	5
Gestion d'un cas COVID-19	6
Relation avec les acteurs du territoire	6

Fonctionnement

Afin de pouvoir garantir la mise en œuvre des principes de précaution, face à la propagation du COVID-19, nous avons réduit nos capacités d'accueil.

Nous avons également organisé le service Jeunesse, afin d'avoir suffisamment d'animateurs pour encadrer et assurer une veille sanitaire tout au long de l'accueil.

Un nettoyage quotidien sera réalisé dans les garderies et accueil de loisirs par notre personnel d'entretien.

Dans ce contexte, nous ne pouvons continuer à accueillir autant d'enfant qu'à l'accoutumée.

Ainsi, une priorité sera donc établie si la demande se révélait plus importante que les places disponibles. Nous accueillerons prioritairement les enfants de personnels soignants, de personnels mobilisés pour la gestion de la crise, d'enseignants et issus de familles monoparentales.

GARDERIES

Les capacités en garderies périscolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ont été définies comme suit :

- > Cognac la Forêt : 18 enfants de plus de 6 ans
- > Saint-Laurent-sur-Gorre : 5 enfants de moins de 6 ans et 10 enfants de plus de 6 ans
- > Gorre : 8 enfants
- > Saint-Cyr : 8 enfants
- > Saint-Auvent : 10 enfants

Les demandes d'inscriptions devront se faire auprès de la coordinatrice jeunesse, par téléphone : 05.55.48.19.21 ou 06.77.50.16.53 ou par mail sur jeunesse@ouestlimousin.com, au minimum 5 jours avant l'accueil

ACCUEILS DE LOISIRS

Les capacités en accueil périscolaire du mercredi ont été définies comme suit :

- > Cognac la Forêt : 8 enfants de moins de 6 ans et 10 enfants de plus de 6 ans
Directrice Valérie Poirier : 06.70.51.30.55
- > Saint-Laurent-sur-Gorre : 5 enfants de moins de 6 ans et 10 enfants de plus de 6 ans
Directeur Arnaud Gavinet : 06.71.83.64.76
- > Maisonnais-sur-Tardoire : 10 enfants de moins de 6 ans et 10 enfants de plus de 6 ans
Pas de navettes ni d'accueil à Oradour-sur-Vayres
Directrice Delphine Thooris : 06.76.79.36.93

La restauration sera réalisée par la livraison de repas : Cuisine centrale de Saint-Junien pour les ALSH de Saint-Laurent-sur-Gorre et Cognac-la-Forêt ; EHPAD de Cussac pour l'ALSH de Maisonnais-sur-Tardoire.

Les demandes d'inscriptions devront se faire par téléphone, le lundi précédent avant 17h00, auprès des directeurs de structures.

IMPORTANT: À ce jour aucune disposition ne peut être prise pour les accueils extrascolaires de l'été 2020, dans l'attente des instructions gouvernementales.

Rôle des Parents

Les parents jouent un rôle essentiel dans le bon déroulement des accueils périscolaires.

AINSI VOUS VOUS ENGAGEZ À :

- > Avoir un contact avec la coordinatrice jeunesse ou les directeurs de structures, afin de pouvoir inscrire vos enfants sur des temps périscolaires. Les enfants ne pourront être accueillis sans inscription préalable.
- > Respecter **impérativement** les inscriptions demandées et validées, afin de nous permettre de tenir les taux d'encadrements exigés et de ne pas mobiliser inutilement des personnels.
- > Remplir un dossier d'inscription, si votre enfant n'était pas déjà connu du service.
- > Ne pas mettre votre enfant en garderie ou accueil de loisirs en cas d'apparition de symptômes évoquant la maladie COVID-19 chez l'enfant ou dans sa famille.
- > Surveiller l'apparition de symptômes chez votre enfant, avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne commence sa journée. Ces données seront transmises à l'école où l'enfant est accueilli ensuite. En cas de symptômes ou de fièvre supérieure à 37,8°, l'enfant doit être maintenu au domicile.
- > Venir chercher dans les plus brefs délais votre enfant, s'il est constaté lors de l'accueil, l'apparition de symptômes. Le retour en garderie ou accueil du mercredi, ne pourra se faire qu'après présentation d'un certificat médical assurant que votre enfant peut être accueilli en accueil collectif de mineurs à nouveau.
- > Sensibiliser vos enfants aux gestes barrières (lavage des mains notamment) ainsi qu'aux règles de distanciation sociale.
- > Expliquer à votre enfant, que les accueils ne pourront se dérouler comme auparavant (matériels, activités, jeux) afin de ne pas susciter un trop plein de frustration une fois sur site.
- > **Respecter les protocoles** mis en place par les animateurs dans chaque lieux : rester dans le « SAS d'entrée » délimité au sol par un marquage, vous désinfecter les mains avec le produit mis à disposition (si besoin d'échanges avec l'équipe d'animation), porter un masque.

IMPORTANT : Les règlements intérieurs restent valables pendant cette période.

Accueil des Enfants

Les enfants seront accueillis matins, soirs et mercredis dans leurs structures habituelles.

Certains espaces des accueils peuvent être interdits d'accès pour le moment.

D'autres lieux peuvent être divisés en espaces distincts si la capacité d'accueil est supérieure à 10 enfants. Dans la mesure du possible, les groupes constitués en début de journée n'auront pas vocation à se croiser pour les activités sur toute la durée de l'accueil.

Chaque lieu, a été aménagé de façon à :

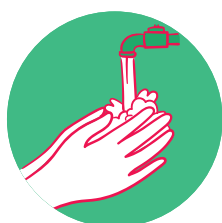
- > espacer les tables et zones de « jeu » ;
- > réduire l'accès à certains jeux et matériels ;
- > favoriser la mise en œuvre des gestes barrières et notamment le lavage des mains ;
- > communiquer autour des bonnes attitudes à avoir.

Les temps d'accueil seront séquencés par les animateurs, beaucoup plus que d'ordinaire. Chaque activité sera encadrée dans le temps. Le passage d'une activité à l'autre nécessitera la désinfection des mains, de l'espace et du matériel utilisé.

Le temps de sieste sera toujours possible le mercredi, les dortoirs sont aménagés pour espacer les enfants et le linge de lit ainsi que les surfaces seront désinfectés à chaque fois.

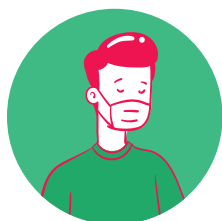
Les enfants ne devront pas amener d'objets personnels de types jouets sur les temps de garderies ou d'accueil de loisirs. Seuls les doudous seront acceptés.

Engagement des équipes d'animation



Les animateurs ont été sensibilisés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque.

Ils ont également à leurs disposition le matériel nécessaire pour la mise en œuvre des gestes barrières dont l'hygiène des mains et la désinfection des surfaces et matériels.



Le choix a été fait, pour chaque temps d'accueil avec plus de 2 enfants en présences, de **garantir la présence d'un animateur « encadrant » et un animateur « veille sanitaire »**.

Les animateurs ont obligation de porter un masque lorsqu'ils sont sur leur lieu de travail. Des surblouses, gants et lunettes ont également été prévus pour les situations où les animateurs ne pourraient maintenir la distanciation physique (soins légers, changes, réconfort).



Si un animateur présente des symptômes de la maladie COVID-19, il sera tout de suite mis à l'écart. Il ne pourra reprendre son service que sur présentation d'un certificat médical, indiquant qu'il est apte.

Gestion d'un cas COVID-19

En cas de symptômes : toux, température, essoufflement, maux de gorge, fièvre, fatigue, perte de goût et d'odorat...

LES CONDUITES À TENIR SONT :

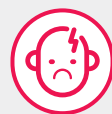
Pour un enfant :

- > isolement du reste du groupe et prise de température ;
- > appel à la famille afin que l'enfant soit récupéré dans les plus brefs délais ;
- > éviction de l'enfant jusqu'à ce que son retour soit possible sur présentation d'un certificat médical.

La DDCSPP sera informée ainsi que l'établissement scolaire.

Pour un adulte :

- > isolement et retour au domicile ;
- > reprise sous condition d'aptitude délivrée par un médecin.



Relation avec les Acteurs du Territoire

La coordinatrice jeunesse ainsi que les responsables de structures sont en relation permanente avec les directions d'écoles.

La gestion des effectifs, le passage d'information et la communication de manière générale se font très régulièrement, de façon à pouvoir proposer aux familles une continuité de service et aux enfants une qualité d'accueil.

Les informations sont également transmises aux mairies, afin qu'elles puissent orienter les familles qui les sollicitent.
